



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-110**

**RESSOURCS HUMAINES**

**26 - Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission - expert technique**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

**Date de la convocation :** le 20 septembre 2018,

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

**Présents :** 43

**CARPF :**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPLASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

**CAPV :**

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés :** 2

**CARPF :**

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)  
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

**Présents sans droit de vote :** 2

**CARPF :**

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)  
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

## RESSOURCS HUMAINES

### 26 - Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission - expert technique

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Le SIAH s'est vu transférer au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence GÉMAPI. Ce choix politique unanime de la part des communautés de communes et d'agglomération du territoire est le reflet de l'action du SIAH depuis des décennies en matière de lutte contre les inondations, mais également du virage pris depuis une vingtaine d'années vers des projets intégrant problématiques hydrauliques et enjeux écologiques.

Ce type de projets a été réalisé jusqu'à présent en maîtrise d'œuvre externe. Le SIAH envisage une nouvelle organisation notamment au sein du service Maîtrise d'œuvre.

Cette réorganisation se fera dans un premier temps par un changement d'affectation de la part du Responsable actuel du service Maîtrise d'œuvre.

L'expertise de ce cadre A sera consacrée aux aspects techniques voire stratégiques des projets, notamment dans les domaines de génie civil, ouvrages, géotechnique.

Ce changement d'affectation a été pris de concerto entre les parties concernées et il a été soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire et du Comité Technique qui ont rendu un avis favorable à l'unanimité.

Cet agent est titulaire au grade d'Ingénieur Territorial.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, article 6411.

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Gilles MENAT,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**Vu** l'avis de la Commission Administrative Paritaire et du Comité Technique,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet, de chargé de mission - expert technique correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

## RESSOURCES HUMAINES

### 26 - Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission - expert technique

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Créé un emploi permanent à temps complet, de chargé de mission - expert technique correspondant au grade d'Ingénieur,
- 2- Prend acte que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, article 6411,
- 3- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette création d'emploi.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : **27 SEP. 2018**  
Affichée le : **27 SEP. 2018**  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-200049310-20180926-2018-110-AU Date de télétransmission : 27/09/2018 Date de réception préfecture : 27/09/2018
---

